

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 28

À la seconde phrase de l'alinéa 19, supprimer les mots :

« ou le proroger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une mention inutile.